

SAINT-PARDOUX

0 % d'augmentation pour les taxes

Récemment, la municipalité s'est réunie en conseil sous la présidence de Benoit Piron, pour aborder, notamment, la question du budget.

Présentation du budget primitif 2018. Concernant le Centre communal d'action sociale (CCAS), les dépenses et recettes de fonctionnement sont à hauteur de 5 285,01 €. Concernant les villages de chaumes, les dépenses et recettes de fonction-

nement sont de 81 941,60 € et les dépenses d'investissement de 31 668 €. **Budget annexe.** Concernant l'ensemble immobilier Le Poirier, les dépenses et recettes de fonctionnement sont de 224 219,02 €, les dépenses et recettes d'investissement sont, elles, de 452 065,49 €.

Budget principal primitif. Les dépenses de fonctionnement sont de 784 878,50 €. Les recettes de fonctionnement correspondent à 1 037 857,20 €. Les dépenses d'in-

vestissement sont de 643 219,01 € et les recettes d'investissement de 232 235,12 €.

Taux d'imposition directe pour 2018. 0 % d'augmentation sur la taxe habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non-batie.

Révision de l'attribution du lot 10-Boulangerie. Le contrôle de légalité a émis un avis non favorable. Un nouveau dossier de consultation sera envoyé à des entreprises spécialisées.